

Séance du 17 décembre 2015 2015 à 20h30 heures
Commune de Cahors – Salle des congrès – Espace Clément-Marot
*Aujourd'hui, (dix-sept décembre deux mille quinze), le Conseil
communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors –Salle des congrès –
Espace Clément-Marot*

Etaient présents :

50 titulaires dont 10 possédant une procuration
11 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève,
M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise,
M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco,
Mme HAUDRY Sabine, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK
Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, ,
Mme EYMES Isabelle,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD
Daniel,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. HEE Gérard,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
CIEURAC
COURS
FONTANES
LAROQUE DES ARCS
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
ST DENIS CATUS
ST GERY
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. RAFFY Bernard,
M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

CABRERETS
CAHORS

CATUS
DOUELLE

LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LE MONTAT
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINES

ST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE

27 titulaires

M. SEGOND Dominique,
Mme LASFARGUES Geneviève (procuration à M. MUNTE), Mme
BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent (procuration M.
VAYSSOUZE-FAURE), M. SINDOU Géraud (procuration à Mme
FAUBERT), Mme LENEVEU Hélène (procuration à M.
DELPECH), M. COLIN Henri (procuration à M. SAN JUAN), Mme
DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration
à M. SIMON), M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC
Yannick, Mme RIVIERE Brigitte
M. VAZ Victor (procuration M. TAILLARDAS)
Mme LANES Bénédicte (procuration à M. DIZENGREMEL), M.
TREIL Jean
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration à Mme VANBESIEN)
M. SABOT Aimé,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël (procuration à M. LEFEBVRE),
M. CHATAIN Thierry,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (procuration M. MARRE),
M. LIAUZUN Christian,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,

Etaient excusés ou absents :

BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
LHERM
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
VALROUFIE
VERS

16 suppléants

Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
M. BRIS René,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
Mme SOLIVERES Hélène
M. BARDINA Fabien
Mme SALANIE Jacqueline
M. BESSEDE Arnaud
M. SOULIER Yves
M. DECREMPS Frédéric
M. RIGAL Serge
M. BONNET Frédéric,
M. NICOLAON Patrick,
M. GILES Jérôme,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald

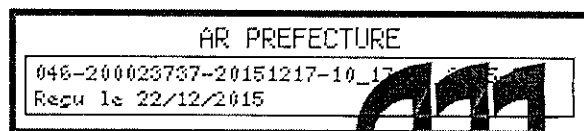
L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Développement institutionnel

Objet : Mise à disposition de services communs du Grand Cahors au profit du Syndicat Mixte
Fermé (SMF) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot

A été adopté à l'unanimité

Affiché
Le 22 DEC. 2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 17 décembre 2015

Rapporteur : Jean PETIT

Rédacteur : Elodie SORBET
Service : Développement institutionnel

Objet : Mise à disposition des services communs du Grand Cahors au profit du Syndicat mixte fermé (SMF) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L5211-4-2, L5711-1 et suivants et L5721-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors (CAGC) ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Fermé (SMF) de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot ;

Mesdames, Messieurs,

Le 8 juillet 2015, notre Conseil communautaire approuvait, par délibération, la création des quatre services communs suivants entre la Communauté d'agglomération du Grand Cahors (CAGC) et sa commune-centre, la Ville de Cahors :

- administration générale et affaires juridiques,
- finances,
- ressources humaines.

Egalement considérée comme service support, la direction de la commande publique a quant à elle été mutualisée entre la CAGC et la Ville en mai 2012.

Pour rappel, en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres et, le cas échéant, un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, peuvent en effet se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles.

Les agents titulaires ou non remplissant en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service mis en commun sont transférés de plein droit à l'EPCI, chargé de gérer les services communs.

Ces services peuvent dès lors être mis à disposition par l'EPCI d'un ou plusieurs de ses établissements publics rattachés, dont le(s) syndicat(s) mixte(s) ouvert(s) ou fermé(s) dont il est membre.

Parmi les établissements publics rattachés à notre Communauté d'agglomération, le Syndicat mixte fermé (SMF) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot peut ainsi être bénéficiaire des services communs du Grand Cahors, pour l'exercice des compétences transférées par ses membres (4 EPCI du Sud du Lot, dont la CAGC), nécessitant le recours à des fonctions supports.

Il est donc envisagé de mettre à disposition du SMF les services communs suivants du Grand Cahors, dont le montant total et forfaitaire des frais de fonctionnement est estimé à 16 000 euros par an (correspondant à environ 0,3 équivalents temps plein) :

- administration générale et affaires juridiques,
- ressources humaines,
- finances,
- commande publique.

Le montant global des frais de fonctionnement du Scot (mise à disposition de services et frais forfaitaires de fonctionnement) restent équivalents à ceux de 2014.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la mise à disposition des services communs (administration générale et affaires juridiques, ressources humaines, commande publique et finances) de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors au profit du Syndicat mixte fermé du Schéma de cohérence territoriale de Cahors et du Sud du Lot, selon le montant forfaitaire ci-dessus ;
- b- D'autoriser M. Le Vice-Président en charge des Ressources humaines à signer tous les actes afférents, dont le projet de convention ci-annexé, et à prendre toutes les décisions relatives à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

PO
VJ